



Tarifs de restauration année civile 2012

publié le 22/11/2012

Descriptif :

Les tarifs de restauration sont validés par le Conseil Général après consultation du Conseil d'Administration de l'établissement. Ils sont votés par année civile.

Documents joints

 [tarifs_2013_CA](#) (PDF de 9.6 ko)

 [Tarifs restauration année civile 2012](#) (PDF de 9.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.